

Mme Paulette Lenert  
Ministre de la Santé  
Villa Louvigny  
Allée Marconi  
L – 2120 Luxembourg

Lettre recommandée avec AR

Berdorf et Strassen, le 10 mars 2021

**Objet : Vaccin COVID-19**

Madame la Ministre,

Le Collège vétérinaire et l'AMVL se doivent de réagir à votre lettre du 5 mars 2021 avec le plus grand étonnement en exprimant à la fois leur incompréhension et leur insatisfaction.

Le Collège vétérinaire et l'AMVL se permettent de citer un extrait de votre propre lettre leur adressée en date du 17 décembre 2020 en réponse à leur demande de considérer les médecins-vétérinaires prioritairement lors de la campagne de vaccination : *« En ce qui concerne votre demande quant à l'accès prioritaire à la vaccination contre la Covid-19, les médecins-vétérinaires étant des professionnels de santé, les vétérinaires en exercice bénéficieront prioritairement de la vaccination contre la Covid-19 au même titre que tous les autres professionnels de la santé »*.

Cette position à l'égard de la question soulevée a été expressément réitérée par des hauts fonctionnaires de votre Ministère lors d'appels téléphoniques qui leur ont été adressés du fait que la campagne de vaccination a avancé sans une réactivité notable de votre Ministère à l'égard du secteur vétérinaire.

Dans votre lettre du 5 mars 2021 qui n'est parvenue au Collège vétérinaire qu'après maintes interventions de sa Présidente, vous parlez de façon non justifiée de *« quelques nuances »* à apporter à votre lettre du 17 décembre 2020. Dans le respect de la réalité telle qu'elle se présente, il conviendrait plutôt de noter qu'il s'agit d'un revirement pur et simple de votre position.

Une telle attitude fait preuve d'un manque de considération pour l'ensemble de la corporation. La conséquence en est de jeter un discrédit inacceptable sur des institutions honorables comme le Collège vétérinaire ou l'AMVL à l'égard de leurs membres. Cette situation met le Collège vétérinaire et l'AMVL dans une situation désagréable : les deux

instances seront obligées à transmettre vos communications contradictoires en toute transparence à tous les médecins-vétérinaires exerçant au Luxembourg.

Sur le fond de la question, le Collège vétérinaire et l'AMVL tiennent à vous rappeler que tous les médecins-vétérinaires, en tant que professionnels de santé, ont eu l'obligation de s'inscrire dans la réserve sanitaire nationale, ceci afin d'être opérationnels en cas de besoin pour assurer la mise en place du cordon sanitaire invoqué par la Commission Nationale d'Éthique. Il va de soi qu'un recours, le moment venu, à des professionnels de santé auquel l'accès prioritaire au vaccin a été bloqué de façon injustifiée s'avérera impossible.

Dans l'espoir de reconsidérer votre prise de position, le Collège vétérinaire et l'AMVL vous prient, Madame la Ministre, d'agréer l'expression de ses sentiments distingués.



**Dr Josiane Gaspard**

Présidente du Collège vétérinaire du Grand-Duché du  
Luxembourg

7B, rue Thomas Edison  
L- 1445 Strassen  
college.veterinaire@asv.etat.lu

**Dr Jean Schoos**

Président de l'Association des médecins vétérinaires du Grand –  
Duché du Luxembourg

Président du Comité Vet2011 luxembourgeois  
Lauréat de l'Université Paul Sabatier de Toulouse  
Fachtierarzt für Schweine

Clinique vétérinaire du Müllerthal  
11, rue BirkeltL - 6552 Berdorf